



LOU MERCADIOU

SAINT-MACAIRE

NUMÉRO 60 • OCTOBRE 2019

LE MOT DU MAIRE...

Depuis bientôt deux ans...

« Depuis bientôt deux ans, les 37 communes de la Communauté de communes du Sud Gironde travaillent à la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal. Cette démarche, souhaitée par le législateur, a obligé les élus à réfléchir ensemble au futur de leur vaste territoire. Un diagnostic étoffé a précédé l'écriture d'un plan d'aménagement et de développement durable. La dernière étape, qui se termine actuellement, consiste à la rédaction d'un règlement détaillé.

Avec une superficie de 180 hectares dont la moitié en zone inondable, notre commune est sans conteste la plus petite de son intercommunalité. Elle n'offre aujourd'hui que de rares espaces constructibles et les enjeux

en termes d'extension urbaine sont forcément modestes. Dans ce contexte, l'équipe municipale a souhaité se préoccuper du devenir de son dernier « grand » terrain urbanisable.

Aidés par la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Nouvelle-Aquitaine et le Conseil départemental de la Gironde, nous avons acquis la propriété Jugean. Située dans le prolongement des écoles, elle s'étend sur 1,6 hectare.

Notre volonté était d'éviter la création d'un lotissement dont le seul objectif aurait été une rentabilité financière au mépris de toute intégration dans son environnement. A l'issue d'une réflexion à laquelle ont été associés un architecte et un paysagiste, un projet

d'aménagement en deux phases a été défini. Il comprendra la création d'une voirie, la construction de huit logements par Gironde habitat, la réhabilitation de la maison existante transformée en deux appartements et onze terrains à bâtir proposés à la vente. Restructuration de la cour de l'école primaire, réalisation d'un parking pour le personnel, implantation d'une liaison douce pour rejoindre la rue de Verdun, constitueront la deuxième phase.

Les conditions seront réunies pour que les habitants de ce nouveau quartier, à proximité du centre bourg, puissent pleinement profiter du bien vivre à Saint-Macaire.

Je vous souhaite à tous un bel automne. »

Philippe Patanchon

VIVRE ensemble

Perceuses, tondeuses... : les horaires autorisés

L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 fixe les horaires autorisant les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par « des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de créer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore » (tondeuses, perceuses...).

À savoir :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Déjections canines

Les propriétaires d'animaux sont responsables des déjections émises par leur compagnon, il est de leur devoir de prévoir d'emporter lors de leurs sorties de quoi les ramasser et de s'acquitter de ce geste simple et efficace.

Des distributeurs de sacs plastique sont mis à disposition :

Place Tourmy, Place du 19 mars, Place de l'horloge, Place de l'Eglise, Allées des Tilleuls, Parking impasse du Moulin.



Nuisances sonores

L'article R. 1336-5 du Code de Santé publique dispose qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. L'infraction constitue une contravention de 3e classe, punie d'une amende de 450 €.

Si ces nuisances ont lieu de nuit (tapage nocturne, entre 22 heures et 7 heures), il s'agit d'une infraction prévue et réprimée par l'article R623-2 du Code pénal, qui est également sanctionnée par une amende de 450 €.

Souvenez-vous aussi que la vieille ville, pour charmante qu'elle soit, présente la particularité à ce sujet d'être une caisse de résonance importante, soyez donc encore plus vigilants si vous habitez cette partie de la ville.

Circulation et stationnement

Pour une circulation fluide et pour la sécurité de tous, il est également important de respecter le stationnement autorisé et de n'entraver en rien la libre circulation des piétons et des véhicules, y compris de secours. Beaucoup de nos concitoyens circulent avec des poussettes ou des fauteuils roulants, simplifions-leur la vie !

PROXI
déchets

sictOm
sud gironde

Service public des déchets

Récupération en conteneurs

⇒ 2 conteneurs à votre disposition près de chez vous :

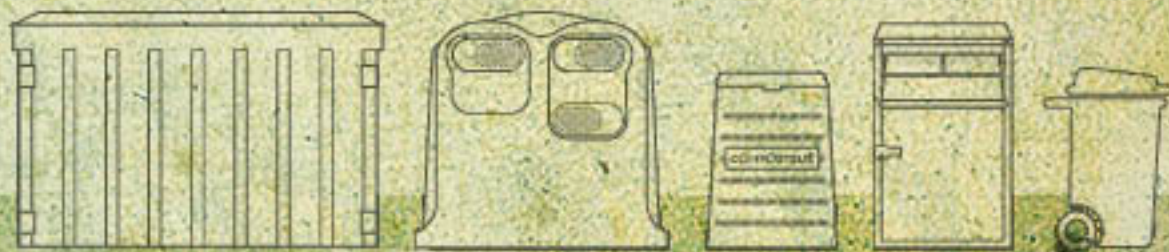
- Un conteneur pour les **ENCOMBRANTS**
- Un conteneur pour la **FERRAILLE**

Saint Macaire

Mardi 17 décembre 2019 de 9h à 16h

Au kiosque

Renseignements : 05 56 62 36 03 – contact@sictomsudgironde.fr



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



Les Edelweiss

Association randonnées pédestres

Château de Tardes, rue du Port Nava - 33490 Saint-Macaire
06 23 99 86 12 (Présidente) / 06 79 17 55 02 (Vice-présidente)

Courriel : les.edelweiss@yahoo.fr

lesedelweiss.jimdo.com

LE CLUB DE RANDONNÉES DE SAINT-MACAIRE VOUS PROPOSE TROIS RANDONNÉES PAR SEMAINE.

> Le mardi :

Balade champêtre de 8 kms en 2h avec départ à 14h
à partir du 1^{er} Octobre.

> Le jeudi :

Randonnée de 12/13 kms en 3h avec départ à 13h30
à partir du 1^{er} Octobre.

> Le dimanche :

Randonnée de 10/12 kms en 2h30/3h départ inchangé
à 9h00.

Vous pouvez consulter le programme sur notre site et
faire deux randonnées d'essai

Avant de vous inscrire. Le bulletin d'inscription est en
téléchargement sur le site.

NOS DEUX PROCHAINS RENDEZ-VOUS IMPORTANTES

> L'Assemblée Générale qui aura lieu le Vendredi 18
Octobre à 18h30 - Salle François Mauriac à Saint-
Macaire.

> La "Rando des Pères Noël" destinée au financement
d'un chien guide, aura lieu le Dimanche 15 Décembre
et est ouverte à tous.

“ Vous trouverez
au sein de notre Club
bonne humeur et convivialité. ”

Michèle Daran,
Présidente bénévole



L'Entrepot'
Atelier de poterie
Poterie à Saint Macaire

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS



SAISON
2019-2020



ATELIERS CRÉATIFS À SAINT MACAIRE

**Découvrez tous les possibles
avec l'argile**

Ateliers enfants les mercredis ou
pendant les vacances

Ateliers adultes toute l'année

L'entrePot' propose à ses adhérents des séances de 2 heures
pour s'exprimer avec l'argile.

C'est l'occasion de **découvrir l'argile et ses techniques**
techniques de façonnage (pincé, estampage, plaque,
colombin...) et techniques de décor (empreintes, engobes,
sgraffito...)

C'est surtout l'occasion de laisser libre cours à sa **créativité**.
Tout est fourni : matériel, matériaux et cuissons

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS :

06 95 71 25 81

mail : lentrepot.stmacaire@free.fr

site : entrepot.blog.free.fr

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

VACANCES
DE LA
TOUSSAINT



POTERIE À SAINT MACAIRE

Ateliers enfants pendant les vacances



L'entrePot' ouvre son atelier aux enfants pendant les vacances de 10h à midi.

C'est l'occasion de **découvrir l'argile et ses techniques**

- techniques de façonnage (pincé, estampage, plaque, colombin...) et techniques de décor (empreintes, engobes, sgraffito...)

C'est surtout l'occasion de laisser libre cours à sa **créativité**.

Tout est fourni : matériel, matériaux et cuissons

Informations et réservations :

TEL : 06 95 71 25 81

mail : lentrepot.stmacaire@free.fr

site : entrepot.blog.free.fr



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

Dojo Saint Macaire, Tambourin O,
33490 Le Pian-sur-Garonne
jccoteauxmacariens@gmail.com
06 99 32 92 36

Gym à Saint-Macaire

Les séances ont lieu au gymnase de l'école, rue de Verdun, le jeudi de 19h30 à 21h.

Pour tout renseignement se rendre directement au gymnase le jeudi à 19h30.

La "rentrée" a eu lieu jeudi 12 septembre, vous pouvez assister gratuitement à une séance d'essai à toute période de l'année.



Judo Club des Coteaux Macariens

Un point sur la rentrée sportive

Nous accueillons un nouveau professeur cette année pour encadrer nos cours du lundi/mardi/jeudi/vendredi (Judo, Jujitsu et Taïso). Voici sa présentation :

"Je m'appelle Justine Le Peltier, j'ai 19 ans et je suis judoka depuis l'âge de 7 ans. J'ai commencé dans un petit club de Dordogne qui m'a propulsée jusqu'aux championnats de France 1ère division plusieurs années de suite, mais également au titre de championne de France universitaire en 2018.

J'ai toujours eu envie de partager ma passion mais mon souhait s'est d'autant plus concrétisé à l'obtention du BPJEP5 Judo Jujitsu en juin 2019. Mon expérience allant d'un petit club de campagne jusqu'à un statut de sportive de haut niveau au sein du pôle espoir de Limoges, je pense être capable de modeler mes entraînements en fonction des envies de chaque élève. Il n'y a pas que le judo en compétition qui compte. Chacun est libre de choisir le loisir à la compétition, ou l'arbitrage aux katas. Et ce sont cette dynamique et cet échantillon de possibilités que je voudrais intégrer au club."

Les cours des benjamins/minimes des mercredis sont assurés par Franck Alrick.

Le planning a sensiblement été modifié pour accommoder ces changements :

Planning Judo Club Coteaux Macariens

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
08:00						Evénement 08:30-12:00
09:00						
10:00						
11:00						
12:00						
13:00			Technique individuelle 13:00-14:00			
14:00			Benjamin-Minime 14:30-15:30			
15:00						
16:00						
17:00	Eveil 17:30-18:15	Poussin 17:30-18:30		Mini Poussin 17:30-18:30	Eveil 17:30-18:15	
18:00	Mini Poussin 18:15-19:15	Benjamin-Minime 18:30-19:30		Poussin 18:30-19:30	Mini Poussin 18:15-19:15	
19:00					Taïso 19:15-20:00	
20:00		Juïtso 20:00-21:30	Juïtso 20:00-21:30	Evénement 19:30-21:30	Minime-Adulte 20:00-21:00	
21:00						
22:00						

Eveil : PS/MS ; Mini-Poussin : GS/CP/CE1 ; Poussin : CE2/CM1 ; Benjamin : CM2/6^{ème} ; Minime : 6^{ème}/4^{ème}

Nous avons le plaisir de vous annoncer que désormais les enfants à partir de leur rentrée en petite section de maternelle (3 ans) peuvent rejoindre le cours des Eveils ! N'hésitez pas à nous contacter, nous proposons d'assister à des cours d'essai gratuits où nous prêtons des kimonos. Comme chaque année, le club va proposer un pot d'accueil ainsi que divers événements et rencontres au cours de l'année sportive.

En Avant Toute 2

Musique et éducation populaire

RÉPÉTITIONS ORCHESTRES "EN AVANT TOUTE2"

Recherche sonore, jeu collectif, autonomie.

Direction Franck ASSEMAT

GRAND MINUS BAND 1

4 - 6 ans (10h-11h) - Tarifséance : 5€

GRAND MINUS BAND 2

6 - 9 ans (11h-12h30) - Tarifséance : 7€

GRAND MINUS BAND 3

9 - 14 ans (13h30-16h) - Tarifséance : 10€

GRAND KABAROV

Ados/adultes, enfants à partir de 10 ans (16h30-18h30)

Tarifséance : participation libre

+ Adhésion à l'association En Avant Toute 2

Tarif : 15€ (cotisation annuelle)

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Salle des fêtes de St Macaire

Dimanche 13 octobre, dimanche 10 novembre
et dimanche 22 décembre

Mise à disposition d'instruments sur place.

Possibilité d'essayer pour voir...

GRAND MINUS BAND

Atelier de pratique orchestrale collective
pour les enfants.

MINUS BAND1 : 4/6 ans - 10.00/11.00

MINUS BAND2 : 6/9 ans - 11.00/12.30

MINUS BAND3 : 10/14 ans - 13.30/16.00

Ouvert aux musiciens et non musiciens. Prêt d'instruments sur place.
Possibilité pour les enfants de participer à l'atelier Grand Kabarov.

Tarifs à la séance :

MINUS BAND1 : 5€

MINUS BAND2 : 7€

MINUS BAND3 : 10€

GRAND KABAROV : Participation libre et nécessaire.

Cotisation annuelle En Avant Toute2 : 15€

GRAND KABAROV

Atelier de pratique orchestrale collective
ados/adultes

16.30/18.30

+ Rassemblements d'Orchestres et manifestations locales.

En Avant Toute2

orchestres pour tous

Dimanche 13 octobre
Dimanche 10 novembre
Dimanche 22 décembre
salle des fêtes St Macaire
Prochains rendez-vous



EAT 2

renseignements/inscriptions : 06 75 08 88 06 - enavanttoute2@orange.fr



INVITATION MUSIQUE ET DANSE !

Concerts, surprises et Grand Bal Populaire du "GRAND KABAROV"

Samedi 16 novembre 2019 à 20h

Ouverture des portes à 19h30, restauration légère sur place
Salle des fêtes de Saint-Macaire

3 orchestres (50 musiciens) présentent leur répertoire commun
de musiques à danser. Emplée de surprises, la soirée, à la manière
d'un Cabaret, propose une plongée dans la pratique artistique d'ici,
vivante et vivifiante.

Direction : Franck Assémat, Gilles Bordonneau et Francis Mounier.
Programmation en cours à l'heure de mettre sous presse. Les
instrumentistes macariens sont invités à participer à la répétition
et à la soirée.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

tel. : 06 75 08 88 06 / mail : enavanttoute2@orange.fr

Le Comité des fêtes

Samedi 23 novembre

**Repas et soirée dansante
à la salle des fêtes de Saint Macaire !**

Menu à 15€

Pâté/crudités
Rôti de bœuf et Gratin dauphinois
Fromage et salade
Tiramisu

Réservation jusqu'au 15 novembre auprès d'Arlette
au 06 30 55 73 79 / 05 56 63 03 91

Attention places limitées !!!



Nouveau Club d'Échecs à Saint-Macaire

Retrouvez-nous tous les lundis soir à partir de 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Macaire, débutants bienvenus. Au programme, parties amicales et cours avec un multiple champion d'Aquitaine.

Contact : Tristan Roselle - T.06 78 49 74 23
Mail : tristan.roselle@gmail.com

Les jardins Familiaux

Nous avons eu une pensée émue pour
Béatrice qui nous a quittés trop tôt.
La parcelle qu'elle cultivait sera pour
toujours « Le jardin de Béa »



Le 25 Juin, les jardiniers se sont retrouvés
Autour "d'une auberge espagnole" pour
Partager un dernier moment avec notre
Ancien Président Daniel Boulineau.



Auparavant, lors d'une assemblée générale un
nouveau bureau s'est constitué et ont été élus :

Président : Eric Lamy
Vice Président : Loïc Fratacci
Trésorière : Hélène Bové
Trésorier adjoint : Patricio Vasquez
Secrétaire : Zora Brozova
Secrétaire adjointe : Marie-Louise Féron

**"Jardinier : individu doté d'une
sensibilité à fleur de pot"**





ARDILLA

repart de plus belle en cette rentrée !

L'école associative de musique anime et enrichit le territoire macarien depuis plus de 30 ans, et est prête à continuer encore de longues années.

**Renseignements
et inscriptions :**
05 56 62 27 36
contact@ardilla.asso.fr

13 rue verdun
33490 Saint Macaire

*Les inscriptions à
l'école de musique sont
possibles tout au long de
l'année (sous réserve de
créneaux disponibles)
L'avis d'imposition 2019
sur les revenus 2018
est obligatoire pour les
inscriptions.*

www.ardilla.asso.fr
[facebook : AssoArdilla](https://www.facebook.com/AssoArdilla)

Horaires d'ouverture
(hors vacances scolaires)

Mardi (10h30 - 17h00)
Mercredi (10h30 - 17h00)
Jeudi (10h30 - 17h00)
Vendredi (14h00 - 17h00)

L'école de musique propose déjà un panel d'ateliers riche et varié

- > Des ateliers pop / rock : Ardipop et Ardipop animés par Serge Vilard, System D animé par Pierre Lacombe
- > Des ateliers jeunes : Ou presque (ados) et atelier 10-12 ans animés par Christophe Monchatre
- > Une chorale : Voc'Ardilla animée par Barbara Bajor
- > Un atelier d'improvisation : A la mode animé par Serge Vilard
- > Un atelier jazz : Jazz'Ardilla animé par Jonathan HEDELIN
- > Des ateliers blues : Ardiblues et Missing ones animés par Serge Vilard
- > Un atelier acoustique animé par Christophe Monchatre
- > Des ateliers percus : Maracatu Malocioso animé par GERAL GUILLOT,
- > Un atelier accordéon : Arc en ciel animé par Danièle Puges
- > Un atelier violon animé par Didier Oliver
- > Un atelier percussions animé par Lamine Sanou

En plus de ces propositions, Ardilla développe de nouveaux projets pour cette saison :

Un big band : le Big Ardiband animé par Bruno Bielsa

Le Big Ardiband est le plus « grand groupe », en nombre de musiciens, proposé par Ardilla. L'Orchestre est composé de pupitres de bois (saxophones, clarinettes, flûtes), de cuivres (trombones, trompettes), d'une section rythmique (batterie, basse, piano, guitare, percussions) et de chant (chanteur soliste, chorale). Le répertoire du Big Band est orienté Jazz Swing pour la saison 2019/2020. Les morceaux seront déchiffrés sur partitions, tout en laissant une place à l'improvisation pour ceux qui le souhaitent. Il est ouvert à tous musiciens maîtrisant les bases de la lecture et de son instrument.

Les ateliers auront lieu deux fois par mois, le samedi de 13h30 à 15h00.

Une chorale Gospel animée par Marylène Olivier

Afin de prolonger l'expérience de la chorale gospel des derniers Jazz Day in Saint-Macaire organisé par le Collectif Caravan, et de recommencer à travailler le plus tôt possible, Ardilla vous propose, en partenariat avec le Collectif Caravan, d'y participer dès le mois de Septembre. En effet, nous avons la chance d'accueillir à Saint-Macaire en 2019 Marylène Olivier, chef de chœur gospel ayant une expérience décennale sur Marseille.

La chorale Gospel est ouverte à tous ! La chorale accueille les choristes sans audition, avec expérience ou non dans le chant choral, sans obligation de savoir chanter auparavant. Les morceaux Gospel seront transmis par méthode orale, d'écoute et de répétition (jamais de partition). Les répétitions se dérouleront par sessions de 2 heures les mardis de 20h30 à 22h30, deux fois par mois, à l'école Ardilla.

Les cours d'ateliers sont soutenus par des cours de formation musicale enfants et adultes, et des cours instrumentaux individuels dispensés par les professeurs d'Ardilla.

Voici la liste des instruments enseignés :

- > Batterie
- > Saxophones / Clarinettes
- > Chant
- > Trompette / Trombone
- > Percussions brésiliennes et africaines
- > Contrebasse / Basse électrique
- > Guitares électrique et acoustique
- > Piano
- > Violon / Mandoline
- > Flûte traversière
- > Accordéon

Vous pourrez retrouver Ardilla tout au long de l'année lors de ses animations :

- > Gala de rentrée aux grottes de St-Macaire
- > Sprint Music à la Belle Lurette de St-Macaire
- > Petits Instants Musicaux à l'EHPAD de St-Macaire
- > Gala de fin d'année à l'école Ardilla
- > Fête de la musique de Saint Macaire
- > ... et de nombreux autres concerts sur le territoire !

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

Theorem of Joy



Collectif Caravan

C'est la rentrée,
C'est l'art, Entrez ! L'art-entre-est



Monique THOMAS

À l'heure d'organiser notre "emploi" du temps pour cette nouvelle saison, il nous est apparu que c'était bien là le problème : Tant de temporalités à accorder, de polyrythmies à harmoniser et entre nous tant de liens à cultiver. Nous sommes tous soumis à l'injonction d'accélérer la cadence. On impose aux rythmes naturels la tyrannie mortifère de la taylorisation, du métronome, de la mise en ordre du temps, du temps qui vaut... tant et qui finit par dérégler le temps qu'il fait. Cette année le Collectif Caravan vous propose donc une série de rendez-vous (Concerts, Jam-Sessions, Rencontres...) autour de la thématique "Rythme-Temps-Tempo". À l'opposé de "l'art rentré" il s'agit de réouvrir l'avenir en réinventant ces fameux "RTT".

D'OCTOBRE 2019 À JANVIER 2020
sur la commune de Saint-Macaire

SAM 12/10 - 21H

Concert - La Belle Lurette - Thomas BERCY Trio invite Monique THOMAS - The Great American Song Book - *Intemporel*

DIM 13/10 - 17H

La Belle Lurette - Jam Session du Caravan Jazz Club - La Jam des Œuvriers - Invités : Bernard LUBAT & Fabrice VIEIRA (en partenariat avec Uzeste Musical) - *@rythme-éthique des luttes*

SAM 02/11 - 21H

Concert - La Belle Lurette - BALKAN KARTET - Odyssée Musicale (à l'occasion de la sortie de leur 1er album YOCLU) - *Temps des amis*

DIM 10/11 - 17H

La Belle Lurette - Jam Session du Caravan Jazz Club - Invité : Jérôme MASCOTTO - Hommage à Sam Rivers - *Tempo libéré*

DIM 8/12 - 17H

La Belle Lurette - Jam Session du Caravan Jazz Club - Swing Party - Invité : Bruno BIELSA (en partenariat avec L'Association Ardilla) - *Swing Time*

VEN 20/12 - 19H

Salle François Mauriac - Noël des amis - programmation en cours... - *Temps des fêtes*

SAM 11/01 - 21H

Concert - La Belle Lurette - THEOREM OF JOY (du Collectif DELUGE) - Jazz Actuel - *Et c'est tant mieux*

DIM 12/01 - 17H

La Belle Lurette - Jam Session du Caravan Jazz Club - programmation en cours... - *Temps Suspendu*

SAM 25/01 - 21H

Concert - La Belle Lurette - programmation en cours... - *Temps Suspendu*

+ d'infos (ou pour connaître les rendez-vous « hors les murs ») : "Collectif-Caravan"

Collectif Caravan

Cie artistique - Jazz & Musiques Improvisées
6 rue d'Aulède - 33490 Saint-Macaire
Coordination générale : Cécile ROYER
09 51 19 46 74 / 06 15 31 50 42
collectifcaravan@gmail.com

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

Langu'On!

L'esprit de l'association demeure : promouvoir, à travers l'apprentissage de **l'anglais** et de **l'espagnol**, la connaissance de ces deux civilisations qui ont su étendre, tout au long de notre histoire, leur influence et leur culture à travers le monde.

Pour ce faire, deux professeurs nous ont rejoints : David FOULK, de nationalité anglaise natif de Nottingham et Carolina MASSÉ, de nationalité mexicaine, native de Veracruz. Au-delà de la parfaite connaissance des langues qu'ils enseignent, ils ont tous les deux, mal-

L'association LANGU'ON, créée en 2004, a vocation à développer l'apprentissage des langues étrangères.

Un nouveau bureau a été constitué cette année, mais l'es-



gré leur jeune âge, une solide expérience universitaire et pédagogique ayant étudié et enseigné tous deux dans leur pays d'origine, et en France.

Ces qualités permettent de dispenser des cours de tous niveaux, de débutant à conversation.

Une session d'initiation pour enfants à partir de 6 ans a également été instaurée les mercredi matin où les petits, dans un contexte détendu et ludique, se familiarisent aux sonorités et aux bases de ces langues, l'après-midi du mercredi

étant consacré à des séances de soutien niveau collège et lycée.

Comme les années précédentes, et avec le constant objectif d'associer la culture et l'apprentissage de ces langues, divers événements seront organisés. Tea-party, et son équivalent latino-américain, sorties au théâtre ou au cinéma, expositions, en fonction des opportunités qui se présenteront.

Et bien sûr, un voyage en Grande-Bretagne où en Espagne permettra aux adhérents qui le souhaitent de s'immerger encore plus dans la culture de ces pays et d'y découvrir les trésors qu'ils renferment.



Vous trouverez tous renseignements relatifs à nos horaires et tarifs sur notre blog : <http://langu-on.blogspot.fr/> sur notre page facebook, ou encore au 06 13 21 39 84 et 06 10 96 83 09

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONSINTER-
VILLAGES

édition 2019

saint-
macaire

LE SAMEDI 15 JUIN 2019,

Saint-Macaire accueillait Saint-Macaire du Bois et Saint-Macaire en Mauges pour une nouvelle édition d'intervillages dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean organisée par le comité des fêtes.

La dernière fois que Saint-Macaire avait reçu les Macairois datait de 2013, aussi, l'équipe d'organisation dirigée par Jean-Loup Dutreuilh avait prévu un beau programme d'épreuves. Les festivités ont eu lieu en pied de rempart aux abords du city stade avec 2 équipes par ville, soit 6 en tout. Ainsi les épreuves se sont succédées avec des concurrents alliant force, agilité, adresse, talent artistique et connaissances sportives. Le traditionnel tir à la corde, la traversée de la piscine sous une pluie de projectiles ou encore avec un partenaire poussé dans une brouette, des courses en fauteuil, un concours du meilleur dessin représentant les remparts...

L'après-midi s'est achevée par la remise des prix et puis la soirée s'est prolongée par un repas sur l'esplanade des grottes avant d'aller profiter de la fête foraine et du concert place de l'horloge.

Après une nuit réparatrice, le dimanche matin a permis de présenter l'ouvrage de la grange sur pilotis à nos amis Macairois avec sa superbe charpente réalisée par un chantier école de jeunes compagnons du devoir.

Puis un repas était prévu le midi à la salle des fêtes avant que les Macairois reprennent la route en début d'après-midi en se donnant rendez-vous en 2021 à Saint-Macaire du Bois.

Encore merci au comité des fêtes, aux bénévoles, à la municipalité et aux nombreux sponsors sans qui ces 2 jours n'auraient pu être aussi mémorables.

contacts : Jean-Loup DUTREUILH au 06 89 39 26 57 ou Laurent Sorbé au 06 23 82 50 59



19 rue Carnot
33490 Saint Macaire.
Tél. : 09 67 01 24 33
www.simoneetlesmauhargats.com

 Simone-et-les-Mauhargats

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi :
10h30-12h30 et 14h30-18h30.
Mercredi, dimanche : 12h-18h.

simone & les Mauhargats

Collectif d'Artisans 

EXPOSITION

LA GALERIE DU COLLECTIF SIMONE & LES MAUHARGATS À SAINT-MACAIRE ACCUEILLE L'ARTISTE FLORENCE SCHROBLITGEN ROSA, ROSAE, ROSAS, DU DESSIN TEXTILE À L'ENCRE DE CHINE JUSQU'AU 24 NOVEMBRE 2019

Diplômée de l'Ecole Supérieure des Arts Appliqués Duperré à Paris, Florence Schrobiltgen a travaillé pendant plus de 20 ans comme dessinatrice mode textile pour des créateurs et maisons de haute couture à Paris et en Aquitaine, comme Scherrer, Lanvin, Balmain, Courrèges, René Dhery, Jeanine Robin, Claude Hayrey, etc. La technique de l'impression au cadre plat l'incite à développer ses propres créations en séries limitées et ses pièces uniques en sérigraphie textile (foulards, voilage, nappe, etc.). Parallèlement, elle découvre la peinture à l'encre de Chine sur papier oriental, le Sumi-e. Cet art ancestral asiatique, appris auprès d'un Maître Coréen Ung No Lee, peintre et calligraphe à l'Académie de Peinture Orientale de Paris, qu'elle transmet, aujourd'hui à Bordeaux et dans son atelier à Sauternes. Pendant près de 2 mois, Florence Schrobiltgen propose ses créations textiles et picturales dans la Galerie du Collectif



INVITÉ DU MOIS D'OCTOBRE À LA BOUTIQUE

DOMAINE TERRA, JULIEN ET
EUGÈNE, DES FUTURS MACARIENS

Domaine Terra est une conserverie gastronomique installée en Gironde qui a pour ambition d'accompagner savoureusement vos moments de convivialité. Ses gammes sont cuisinées à partir de fruits et légumes d'Aquitaine sélectionnés pour leur goût et les savoir-faire de leurs producteurs. Notre démarche s'inscrit dans celle du Slowfood en accordant un profond respect à la terre et aux êtres vivants ; c'est pourquoi à nos yeux, nos ingrédients ont autant d'importance que ceux qui les produisent. Nous sommes sensibles aux démarches d'agroécologie, de permaculture, de conservation de la biodiversité ou encore à la conservation des connaissances traditionnelles régionales qui ont façonné nos campagnes au cours des derniers siècles.

A l'image du sud-ouest les produits de Domaine Terra ont du caractère, ils sont marqués par leur terroir, et bien entendu ils invitent à la bonne humeur car : « le sel de nos recettes est le rire de ceux qui les partagent »



À VOS AGENDAS
SIMONE FÊTE L'HIVER, 5^{ème} ÉDITION
Le dimanche 1^{er} décembre :
Simone fête l'hiver de 10h00 à 18h00.



Association Palabras
28, rue Carnot 33490 Saint-Macaire
06 78 52 67 96
palabras@palabras.fr
associationpalabras

L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

palabras

Le projet « Qu'est-ce que tu fabriques ? », qui raconte notre présent par le prisme du travail et de ses à-côtés, fait halte pour deux ans à la maison de retraite de Saint-Macaire. Voici quelques photos de la rencontre organisée les 20, 21 et 22 septembre derniers. Merci aux résidents, aux équipes, aux bénévoles et aux visiteurs !

À très bientôt !

QU'EST-CE QUE TU FABRIQUES ?
UNE INITIATION À L'ART ET AU TRAVAIL
PAR LE PRISME DU PRÉSENT
LES 20, 21 ET 22 SEPTEMBRE 2019 DE 14H30 À 16H30
EXPOSÉ LIBRE
Maison de retraite, 2 rue de l'Église, 33490 Saint-Macaire



E.H.P.A.D.

Maison de Retraite Publique

« Créer un lieu de vie »

L'EHPAD de Saint Macaire équipée de 102 chambres individuelles avec une partie maison de retraite et une unité de vie spécialisée le tout entouré d'un parc de 1 hectare a un objectif principal :

Créer un lieu de vie

Aussi, la directrice Corine GIL et ses équipes sont là au quotidien pour répondre et s'adapter aux besoins des résidents et développer l'intégration des familles et les échanges avec l'extérieur.

Et pour en juger, voici un petit florilège des 9 premiers mois de 2019 illustrés par quelques photos :

- 2 repas des familles (janvier et juin) regroupant près de 170 personnes
- Des journées à thème, l'Amérique en avril 2019 et à venir le Portugal
- Des ateliers Art thérapie animés par Marielle et des ateliers de Gym animés par Terry et Antoine
- Intervention des enfants de l'école de musique locale ARDILLA sous la forme de petits instants musicaux.
- Médiation animale (lapins, chiens etc...) en mai 2019
- Création d'une chorale de résidents animée par un professeur de chant d'ARDILLA
- Vide grenier en mai 2019 organisé par l'association des résidents « le maillon d'or »
- Participation au carnaval de Saint Macaire en mars 2019 avec un atelier maquillage au sein de la maison de retraite et des jeux pour enfants dans les jardins.
- Sorties cinéma, cirque, pizzeria, piscine (spadium Langon)
- Séjour vacances au Pays Basque à Guéthary en mai 2019
- Sortie pour assister au mascaret à Langoiran le 30 août 2019
- Sorties à Verdélais pour côtoyer les enfants de l'accueil loisir (ALSH)

Et enfin plus récemment fin septembre 2019, l'association PALABRA a proposé sur 3 après-midi consécutives une présentation d'un travail de + 1 an lié à des rencontres et des moments passés avec les résidents et les professionnels de l'établissement.

Le principe était une restitution ouverte à tous sur un ensemble de lieux de l'établissement proposant :

- Des espaces de lecture de textes par des comédiens du théâtre de la Cloche.
- Plusieurs murs d'images
- Des lieux d'écoutes des différents témoignages enregistrés

VERNISSAGE ART THERAPIE 15/01/2019



CARNAVAL A L'EHPAD 30 MARS 2019



REPAS A THEME L'AMERIQUE 17 AVRIL 2019



CHORALE DES GARS DE GARONNE VENUE DIVERTIR LES RESIDENTS LE 31 AOÛT 2019



L'ACTUALITÉ DES
ASSOCIATIONS

TOUS AU CARNAVAL

Le Carnaval 2020

CETTE ANNÉE, MONSIEUR CARNAVAL S'EST DÉMULTIPLIÉ !

Cette année, Monsieur Carnaval s'est démultiplié ! Plusieurs groupes ont construit puis défilé avec leurs chars et leurs personnages. Cette nouvelle formule du carnaval sera reconduite l'an prochain.

L'école et le périscolaire, les différents quartiers ou associations auront à nouveau la possibilité de mettre leurs talents à contribution pour confectionner chacun un char pour le défilé de Carnaval. Les différents groupes concourront avec leur char pour remporter le trophée, remporté en 2019 par les bénévoles du comité des fêtes.

Par ailleurs, en lien avec l'association pour le Jumelage de St Macaire avec Lodines (Sardaignes), l'association 'Tous au Carnaval' commence à préparer le venue de nos amis Sardes pour le prochain carnaval.

La date de ce week-end festif n'est pas encore fixée, mais ce sera certainement en mars. N'hésitez pas à contacter l'association pour participer à la préparation du prochain Carnaval, proposer un char, amener vos idées :

N'hésitez pas à rejoindre l'association, qui commencera à préparer les prochaines festivités dès la fin de l'été.

Contact : l'association (carnaval.saintmacaire@gmail.com) / le président (Cédric GERBEAU au 06 08 80 11 34)

Émerg'en Scène

la rentrée des ateliers de théâtre

« JOUER, S'EXPRIMER ET TRAVAIL DU JEU D'ACTEUR »

- Cours le vendredi de 18h45 à 19h45 à la salle des fêtes de St-Macaire 7/14 ans
- Ouverture d'un atelier 14/17 ans : "S'exprimer en public à l'oral ou l'art oratoire" Préparation du Grand Oral au Baccalauréat (techniques d'expressions orales, d'argumentations, technesthésie, exprimer une pensée claire).

Renseignements :

Caroline Evrard 06 95 25 09 73 - associationemergenscene@gmail.com





Association LES MÉDIÉVALES

Grand succès
pour la journée médiévale...

En 2016 et 2017, c'était la canicule et en 2018, la pluie. En 2019, la météo fut parfaite !
De ce fait, tout a été plus facile, à la fois pour les visiteurs et pour les organisateurs !

Le bilan détaillé sera fait le 30 septembre avec les bénévoles mais le mercadiou sera déjà sorti. Dans cette attente, il est possible de relever quelques points forts. Il y a toujours eu du monde aux spectacles et aux ateliers. Toutes les places du banquet étaient vendues le vendredi soir, toutes les assiettes froides ont trouvé preneurs. Il semble que la nouvelle disposition du banquet ait été bien accueillie.

Le caractère familial se confirme, notamment par la location de tous les costumes enfants et la vente en taverne de tous les sirops et jus de pomme. Il est intéressant de noter que le choix de ce public, fait par l'assemblée générale, rapporte moins (!) mais développe une ambiance très chaleureuse. Il n'y a pas de déprédations ni d'altercations.
Le déplacement de la Journée médiévale au dernier samedi d'août est finalement une bonne chose : c'est la dernière sortie avant le chemin de l'école. Je pense que nous n'avons pas porté tort à Paille et ripaille à Langon. Par ailleurs, nous n'avons pas été



en concurrence avec d'autres fêtes médiévales comme celle de Bourg, qui est trop loin.
Reste un point difficile : le recrutement des bénévoles. Nous sommes toujours une centaine mais il nous en faudrait facilement une quinzaine de plus. Il y a trop de fatigue pour les plus engagés. Nous recrutons donc encore et tout macarien peut se proposer.

La récompense des bénévoles : les félicitations des artistes et des animateurs d'ateliers créatifs, les merci des familles !



"Vivre le patrimoine macarien"

Événements récents

SAMEDI 6 JUILLET 2019 :

Cinéma sous les étoiles aux « grottes »

L'après-midi était l'occasion de présenter les carrières souterraines, enchainé par un repas avec + de 55 convives sur l'esplanade des grottes, repas accompagné d'un duo chant/piano WALTER et FRANCKS et clôturé par la projection du film anglais "PRIDE" sur écran géant dans le cirque des grottes, film relatant l'histoire vraie de l'alliance des mineurs en grève et des homosexuels de la Gay Pride.



VENDREDI 2 AOÛT 2019 :

Balade nocturne

débutée par un repas avec + de 100 personnes, la balade s'est poursuivie aux flambeaux sous le commentaire de Jean Marie BILLA sur le thème de l'eau au Moyen-Age (2 boucles dans le village) avec des retours dans le cirque des grottes où le clown ROLAND (alias Fabien Lalaux) a offert un spectacle "Histoires d'eau" exécuté en 3 séances et puis le final avec l'embrasement de la maison de Tardes organisé par Pascal DUCOS.



PANORAMA DEPUIS LA TOUR
DE TARDES
JOURNÉES PATRIMOINE 22/9/2019



SAMEDI 31 AOÛT 2019 :

Participation à la journée médiévale

avec la gestion de la visite commentée de la tour de la maison de Tardes offrant un panorama à 360° sur le village et ses environs.

DÉBUT SEPTEMBRE 2019

Confection d'une chape en dessous de la grange sur pilotis par l'entreprise Condou. Il ne reste plus que le plancher et l'escalier à finaliser.

21 ET 22 SEPTEMBRE 2019 :

Les journées du patrimoine déclinée en 2 propositions

le samedi 21 septembre, dès 15h, les carrières souterraines étaient encore à l'honneur avec une présentation continue des lieux entrecoupées d'interventions par les musiciens de "La Grosse Rapatoune", puis à partir de 18h30, pour un soir, le cirque retrouvait son passé de piste de danse dans un esprit Guinguette sous la forme d'un apéro-bal animé par "La Grosse Rapatoune" pendant que l'association avait confectionné des assiettes Tapas.

Le dimanche 22 septembre, l'après-midi offrait un florilège commenté de 6 lieux à caractère patrimonial : la maison Flous, l'ancien relais postal (hôtel particulier de la Renaissance), la tour de la maison de Tardes, la maison La Roque, la tour charnier et son clocher et le chœur de l'église. Un beau circuit représentatif du village.



Actualité à venir

- Samedi 12 octobre 2019, Les compagnons de la veillée viendront présenter leur dernière pièce "Je veux voir Mioussov" à la salle des fêtes de Saint-Macaire.
- Projets de sorties diverses en cours sur fin 2019 début 2020.
- Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet "VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN"

Retrouvez notre actualité et nos reportages sur internet "VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN"

CONSEIL DU 9 AVRIL 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 Avril 2019 en présence de 10 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestere, M. Alis, Mme Vasquez). Absents excusés : Mme Lassarade, M. Rouches (procuration de vote donnée à M. Patanchon), M. Lhomme (procuration donnée à M. Cosson), Mme Chiriaeff-Davoine, M. Zanette, M. Guindeuil, Mme Lampre, M. Brute de Remur. La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Arlette Cambillau. Le compte rendu du 13 mars 2019 est adopté à l'unanimité

SUPPRESSION PN62 – EMPRISES ACHETÉES À LA FAMILLE PAULE PAR LE DÉPARTEMENT POUR RÉTABLISSEMENT DE LA RD 672 : DEVENIR DU DÉLAISSÉ.

Le Maire rappelle que dans sa séance du 18 octobre 2018, le Conseil municipal de Saint-Macaire a délibéré en faveur de l'acquisition de la parcelle A1317 d'une contenance de 848 m² correspondant au délaissé de la propriété Paule acquise par le département dans le cadre de la suppression du PN 62.

Après vérification, il ressort que le délaissé comprend également la parcelle A 1320 d'une contenance de 208 m² ce qui représente au total une surface de 1 056 m².

En conséquence, le prix d'achat de la totalité du délaissé s'élève à 68 640 € sur la base d'un prix au m² de 65€.

Unanimité du Conseil municipal pour que la Commune se porte acquéreur de la totalité du délaissé pour un montant de 68 640€ et autorisation donnée au Maire de lancer les démarches nécessaires à cette acquisition et signer tous les documents afférents à ce dossier.

MISSION D'ASSISTANCE À LA GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE : RPQS 2018

Le Maire présente au Conseil municipal, la mission d'assistance à la gestion du service public d'alimentation en eau potable, demandée auprès du Conseil départemental de la Gironde. Cette mission porte sur l'élaboration du rapport sur le prix et la qualité du Service (RPQS) de l'année 2018 ainsi que sur la visite des ouvrages et l'élaboration d'un rapport de synthèse. L'ensemble de ces prestations s'élève à 1 225,00 € TTC.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention.

AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE FIXANT LES PRINCIPES DIRECTEURS DU RETRAIT DES COMMUNES MEMBRES DE LA CDC DES COTEAUX MACARIENS

Le Maire présente au Conseil municipal l'avenant au protocole de dissolution de la Cdc des Coteaux Macariens (ci-joint en annexe). Celui-ci prévoit la possibilité de mettre à disposition les biens immeubles nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée aux communautés de communes d'accueil, plutôt qu'un transfert en plein propriété. Pour Saint Macaire, il s'agit de l'ancien siège de la Cdc des Coteaux Macariens et accueil touristique.

Unanimité pour confier la mission d'assistance à la gestion de l'eau au Conseil départemental de la Gironde.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018

Le Maire présente le compte administratif 2018 de la Commune.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, les charges à

caractère général sont en baisse de 2,5%. Sur l'année 2018, les charges de personnel sont stables pour les titulaires et en légère hausse pour les emplois temporaires (remplacement d'agent en arrêt maladie). Les charges de personnel (493 672 €) restent sensiblement inférieures à la moyenne des communes de taille comparable.

Pour 2018, le total des subventions aux associations s'est élevé à 69 035 € soit 5,07 % du budget de fonctionnement.

La section de fonctionnement pour le compte administratif 2018 est arrêtée à la somme de 1 361 704,71 € en dépenses et à la somme de 1 885 651,10 € en recettes.

En investissement, les plus gros postes de dépenses ont été :

- l'acquisition du terrain Jugean pour un montant de 339 015,00 €
- les travaux de couverture de l'église travées 2, 3 et 4 pour un montant de 176 062,26 €
- l'aménagement du cours de la République séquence 1 pour un montant de 331 955,50 €
- la création d'une aire de retournement à l'extrémité ouest de l'impasse du Moulin pour un montant de 77 323,86 €
- des travaux de modernisation de voirie pour un montant de 38 326,20 €
- l'aménagement du carrefour de l'abricotier (travaux d'éclairage public) pour un montant de 67 664,43 €
- divers travaux sur bâtiments communaux pour un montant de 33 974,42 €
- travaux de rénovation au Prieuré pour un montant de 67 168,68 €
- le confortement des carrières souterraines pour un montant de 76 486,39 €
- la rénovation du bloc sanitaire de la médiathèque, la création de sanitaires à l'hôtel de ville, la protection des menuiseries (face extérieures) de la médiathèque pour un montant de 66 658,70 €
- l'acquisition de divers matériels (chaises salle des fêtes, mallette psychologue scolaire, barrières, équipement PPMS école, mobilier dortoir...) pour un montant de 35 543,92 €
- des travaux d'éclairage public pour un montant de 18 800,00 €
- le remboursement des emprunts en capital pour 366 986,65 €.

La section d'investissement pour le compte administratif 2018 est arrêtée à la somme de 1 879 391,51 € en dépenses et à la somme de 2 220 594,52 € en recettes.

Après examen détaillé du budget et de son évolution, il apparaît que :

- la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 1 024 793,89 €
- la section d'investissement un excédent de 167 757,25 €

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Ce résultat de la section d'investissement est à nuancer : les restes à réaliser 2018 reportés sur le BP 2019 seront pour les dépenses de 1 149 287,17 € et pour les recettes de 299 897,82 €. Le résultat définitif d'investissement pour la commune est en déficit de 681 632,10 €

Le résultat des 2 sections est en excédent de 343 161,79 €

Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMMUNE : BUDGET PREVISIONNEL 2019

Le Maire présente le budget prévisionnel 2019 de la commune.

Affectation de résultat

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 343 161,79 € en fonctionnement et 681 632,10 € en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser : unanimité du Conseil municipal.

Le budget de fonctionnement

- Les charges liées à la mise à disposition de la bibliothécaire comprendront 2017 et 2018 non facturées en 2018
- Le coût du repas devrait rester stable.
- La subvention aux associations s'élèvera cette année à 67 885 €
- Les intérêts des emprunts sont en hausse par rapport à 2018 (+2,3%) et représente pour 2019 un montant de 108 735,68 €.
- La dotation nationale de péréquation baisse de 5 560 € par rapport à 2018.
- Le taux des taxes communales reste inchangé par rapport à 2018 - adopté à l'unanimité.
- Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 2 078 782,91 € (dont 66 200 € de dépenses imprévues et 413 096,01 € de virement à la section d'investissement).

Le budget d'investissement

Il intègre les restes à réaliser 2018 ainsi que de nombreux travaux qui ne seront pas tous réalisés en 2019, principalement :

- l'acquisition du délaissé du département suppression PN62, des parcelles route de l'ancien pont et les différents frais de notaires (128 000 €)
- une étude diagnostic pour programmation de travaux extérieurs sur l'église Saint Sauveur (28 500€)
- acquisition d'équipement de voirie dont un panneau lumineux (45 369 €)
- l'aménagement du cours de la République séquence 1 et 2 (1 144 674 €)
- l'aménagement d'une unité foncière rue Saint Denis (31 436 €)
- divers travaux de modernisation de voirie (81 261 €)
- l'aménagement paysager du Carrefour de l'Abricotier et le solde de la participation financière due au département (68 390€)

- travaux d'aménagement d'un parking sur la placette impasse du Moulin (84 807 €)
- des travaux de renforcement de chaussées (chemin du Viaduc, chemin de la Cale) et la réhabilitation de l'aqueduc rue de la Fontaine du Thuron (124 6000 €)
- diverses réparations sur des bâtiments communaux (dont vitraux au relais de poste, travaux de serrurerie au Prieuré et au Cercle Français) (79 827 €)
- rénovation des services techniques (170 230 €)
- chauffage et éclairage salle du grand cellier du Prieuré (43 440 €)
- mise en sécurité de la grande salle au Château de Tardes et la couverture des sanitaires au relais de poste (148 681 €)
- l'isolation des bâtiments communaux (opération cocon 33) (24 200€)
- soutènement du chemin des carrières (107 880€)
- l'étude d'aménagement du rempart Rendesse (24 000 €)
- le solde de la restauration des orgues (108 510 €)
- travaux d'éclairage public concernant notamment le rétablissement de la RD 672 (Pian/Saint-Macaire suppression PN62) (86 643 €). Pour cette opération, Alain Falissard précise qu'une demande d'aide financière peut être demandée auprès du SDEEG soit au titre des 20 % sur l'éclairage public soit une avance remboursable sur 10 ans.

Ainsi que des travaux et acquisitions diverses. Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement, la section d'investissement s'équilibre à 3 121 814,90 €.

Le budget prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DE BOURG POUR AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA QUALITÉ PAYSAGÈRE : COURS DE LA RÉPUBLIQUE À SAINT-MACAIRE – TRANCHE 2 : MARCHÉ DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement de bourg concernant le cours de la République dont la tranche 1 est en cours d'achèvement et qui devrait se poursuivre en 2019 par la réalisation de la tranche 2, entre le n° 88 et l'extrémité de cette voie. Les objectifs de cette tranche 2 sont similaires à ceux de la première, à savoir :

- une amélioration de la sécurité routière à destination des usagers de la route, des piétons et des cyclistes
- un enrichissement de la qualité paysagère

Il précise que ces travaux communaux s'accompagnent du renouvellement de la couche de roulement par le département de la Gironde s'agissant de la RD672E6. Pour cette intervention le Conseil municipal a demandé au département par délibération n° 2019-002 du 21 janvier 2019 la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût des travaux concernant l'aménagement des trottoirs, des parkings, des dispositifs de ralentissement et du renouvellement de la chaussée (lot 1) ainsi que l'aménagement paysager (lot 2) est estimé au total à 406 455,50€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

RÉALISATION D'UN CANIVEAU EN PAVÉS EN ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU GAZ

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal les travaux de renouvellement du réseau gaz, réalisés à la demande de GRDF, dans le secteur comprenant le cours Victor Hugo, la place du 19 mars, la rue Thiers, la rue La Nau et l'extrémité de la rue d'Aulède. En accompagnement de ces travaux et avant la réfection de la chaussée, il paraît opportun de requalifier certains caniveaux par la mise en place de pavés en pierre, en harmonie avec ce qui a été réalisé rue d'Aulède. Ces prestations concernent ponctuellement l'extrémité de la rue d'Aulède et la Place du 19 Mars et représentent un investissement évalué à 18 600€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU PERSONNEL DES ATELIERS MUNICIPAUX – MARCHÉ DE TRAVAUX

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation et d'aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux. Ces travaux consistent à créer deux blocs sanitaires avec vestiaires destinés au personnel des services techniques (un masculin et un féminin). S'y ajoutent la création d'une salle de réunion et d'une salle d'accueil. L'ensemble de ces travaux est estimé à 132 676,00€ HT.

Pour la réalisation de ces travaux, il précise qu'une consultation a été organisée en vue de la passation de marchés de travaux correspondants à chacun des lots.

Unanimité du Conseil municipal.

REFECTION COUVERTURE SANITAIRES RELAIS DE POSTE

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'une réfection de la couverture des sanitaires de la médiathèque s'avère nécessaire. Les travaux envisagés comportent : la découverture, une mise à niveau de la charpente, la couverture en tuiles canal vieilles et la mise en œuvre de gouttières nécessaire à la récupération des eaux de pluie. L'ensemble de ces travaux est évalué à 6 200,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

GRAND CELLIER DU PRIEURÉ : TRAVAUX DE CHAUFFAGE ET D'ÉCLAIRAGE

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'étude de faisabilité du cabinet Bélissen et la délibération du Conseil en date du 28 septembre 2016 concernant la réfection et l'amélioration des réseaux d'électricité, d'éclairage et de chauffage relatifs au grand cellier du Prieuré. Une structure métallique serait installée afin de supporter les équipements de chauffage par cassettes rayonnantes ainsi que d'éclairage. Ces travaux comporteraient en outre, la reprise totale des tableaux électriques et le remplacement de tubes lumineux placés derrière les bandeaux bois. Le montant de ces travaux est estimé à 24 000,00€ HT.

Il propose de retenir l'ensemble de ces travaux et rappelle que cette dépense est couverte par un don privé

Unanimité du Conseil municipal pour retenir après consultation, la proposition de l'entreprise Laporte pour un montant de 23 888,00€ HT.

INTERVENTIONS PONCTUELLES - RENFORCEMENT RÉSEAU PLUVIAL

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des travaux sur l'aqueduc en pierre situé rue de la Fontaine du Thuron sont à prévoir afin de créer un regard de visite et de renforcer la voute en pierre avec une plaque acier en vue du passage de différents fourneaux dans le corps de chaussée. Ces travaux permettront également d'avoir un accès sur ce réseau pluvial et ainsi d'en faciliter la maintenance. L'ensemble de ces prestations est évalué à 8 780€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

OPÉRATION COCON33 – TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'opération Cocon 33 concernant l'isolation des bâtiments communaux (Mairie, école primaire, école maternelle, logements locatifs rue de Verdun). Il informe que des travaux d'électricité concernant le repérage voire le déplacement des boîtes de connexion de ce réseau sont à prévoir dans le cadre de cette opération en amont de la pose de l'isolation thermique. Ces travaux sont estimés à 1 000€ environ.

Unanimité du Conseil municipal.

GRANGE SUR PILES

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des devis ont été demandés concernant la suite des travaux relatifs à la grange sur piles située en bordure du Chemin des Canevelles. Il s'agit d'une part de réaliser une dalle en béton désactivé sous ce bâtiment et d'autre part d'équiper chacune des ouvertures de volets en bois semblables au bardage déjà mis en œuvre. Ces travaux permettraient d'assurer le clos de cette construction et faciliteraient dans son environnement l'organisation de manifestations publiques ou d'usages individuels. Ces travaux sont évalués à 10 200€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE (POSTES INFORMATIQUE, SERVEUR, LOGICIEL ENFANCE)

Le Maire informe le Conseil municipal que d'une part, les ordinateurs et le serveur du secrétariat et du restaurant scolaire deviennent obsolètes et qu'il faut prévoir leur remplacement. D'autre part, la rénovation des services techniques va permettre d'informatiser ce service. Le Maire fait part des propositions de la société Dufau et de la société Berger Levraut

La société Dufau a fait parvenir une offre pour l'ensemble des postes informatiques (le secrétariat sans le serveur, les services techniques et le restaurant scolaire) pour un montant de 8 518 € HT. Concernant le serveur, la société Berger Levraut éditeur de nos logiciels, a fait une proposition de remplacement du serveur pour un montant de 5 952€ HT. Nous profitons également du remplacement des ordinateurs pour mettre à jour le logiciel enfance (facturation du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire) dont le contrat de maintenance arrive à terme en 2019. Le montant de cette prestation comprenant la migration du logiciel enfance vers BL enfance et la formation s'élève à 2 455€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour l'acquisition de ce matériel informatique.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

PANNEAU D'INFORMATIONS LUMINEUX

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 13 Mars concernant l'installation de l'alimentation électrique du panneau d'information par la CEPECA. Ces travaux étant validés, l'achat du panneau d'information est à prévoir pour une installation avant la saison estivale. Une proposition commerciale a été reçue et comprenant l'achat d'un écran simple face en LED blanche et la réalisation d'un massif béton pour un montant de 10 740€ HT. La mise à jour des données se fera par le biais d'un abonnement 4G. La maintenance est offerte pendant 24 mois et représentera 6 % du prix de vente au-delà de cette période.

Unanimité du Conseil municipal pour valider le devis de la société Lumiplan.

SERVICE DE L'EAU : COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2018

Avant examen des propositions pour 2019, le Maire présente le bilan 2018 :

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2018 offre un excédent de clôture de 75 183,58 € comprenant le résultat reporté de 2017. L'investissement offre lui aussi pour l'exercice 2018 un excédent de 7 990,10 € comprenant le résultat reporté de 2017. Le résultat définitif des deux sections présente un excédent de 83 173,68 €.

Le Compte administratif du service de l'eau 2018 est adopté à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR MME DEGOUY, RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SERVICE DE L'EAU : BUDGET PREVISIONNEL 2019

Affectation de résultat

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 30 000,00 € reporté en fonctionnement et 45 183,58 € en section d'investissement : unanimité du Conseil municipal.

Budget 2019

Le Maire présente au Conseil municipal le budget d'exploitation du service de l'eau pour un montant de 164 116,22 € de dépenses et de recettes. Le budget d'investissement comprend l'estimation pour la réalisation de la clôture d'enceinte du puisage, des travaux de modification du réseau d'eau potable à réaliser avant la suppression du PN62. Le total équilibré en dépenses et en recettes de la section d'investissement s'élève à 327 011,74 €. L'excédent d'exploitation 2018 a été versé pour partie (45 183,58€) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux à venir.

Le BP 2019 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS DIVERSES

Effacement de dettes

La Commission de surendettement des particuliers de la Gironde a décidé dans sa séance du 15/11/2018, d'imposer une mesure

de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire pour un débiteur de la commune de Saint Macaire.

L'effacement de dettes pour la commune de Saint Macaire s'élève à 838,28€.

Unanimité du Conseil Municipal qui a été saisi par le comptable public de Langon/Saint-Macaire afin d'annuler pour le compte de la commune de Saint Macaire, la dette ci-dessus et de porter la somme de 838,28€ à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

Constitution d'un groupement de commande pour une action de valorisation des marchés de plein air

Le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre d'une OCM (opération collective de modernisation) en lien avec le Syndicat mixte du Sud Gironde, il est possible de développer une opération de valorisation des marchés de plein air du Sud Gironde. Celle-ci concerne la promotion et l'animation des marchés du Sud Gironde en réseau avec différentes mairies. Sont intéressées aujourd'hui les mairies de Langon, Podensac, Saint-Macaire, Saint Symphorien, Villandraut.

Les actions suivantes sont envisagées : distribution de sacs aux personnes qui fréquentent le marché, achat d'oriflamme qui seront positionnés aux entrées et sortie des marchés ainsi que des animations musicales.

Une subvention de 30% pourrait être obtenue dans le cadre de cette OCM, demandée par le Syndicat mixte du Sud Gironde. Un groupement de commande peut être créé pour la réalisation de ces actions. Ainsi, la ville de Langon a été positionnée comme chef de file de ce groupement.

Il propose de retenir deux des composantes proposées, à savoir la distribution de sacs et les oriflammes.

Unanimité du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que l'AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Saint-Macaire) a été validée en Conseil communautaire. Elle pourra donc entrer en vigueur dans les semaines qui viennent. Il rajoute que ce même Conseil a retenu le site proposé par la commune de Saint-Macaire pour réaliser une médiathèque intercommunale de 300 m2. Cet investissement sera programmé dans les 5 ans à venir et s'inscrit dans un projet global à l'échelle de notre CDC (médiathèque principale sur Langon et deux sites annexes à Villandraut et Saint-Macaire).

Le Maire évoque l'installation d'un baraquement sur un terrain privé, à proximité du rond-point du Viaduc, en relation avec le mouvement des « gilets jaunes ». Cette construction ne pouvant être que temporaire, il a écrit au propriétaire pour lui rappeler l'inconstructibilité du lieu à double titre (zone naturelle et zone soumise au risque d'inondation). Il lui a donc demandé de procéder rapidement à sa démolition. Dans le cas contraire, il s'engage à établir un procès-verbal d'infraction qu'il transmettra au Procureur de la République.

CONSEIL DU 13 JUIN 2019

Le Conseil municipal s'est réuni le 13 juin 2019 en présence de 14 élus (M. Patanchon, M. Cosson, M. Dutreuilh, M. Falissard, Mme Tach, M. Boulineau, Mme Cambillau, Mme Latestère, M. Alis, M. Lhomme, Mme Chiriaeff-Davoine, Mme Vasquez, M. Zanette, Mme Lampre. Absents excusés : Mme Lassarade, M. Rouches, M. Guindeuil, M. Brute de Remur (procurateur de vote donnée à M. Patanchon). La séance est ouverte à 21h00. Secrétaire de séance : Martine Latestère.

EMPRUNT BUDGET COMMUNAL

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de travaux d'investissement, présentés en détail à l'occasion du vote du budget, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 600 000,00 €. Il propose de retenir l'offre de la Banque postale, la plus intéressante. Il s'agit d'un emprunt sur 15 ans à taux fixe de 0.93%.

Unanimité du Conseil municipal.

EMPRUNT SERVICE DE L'EAU

Le Maire rappelle que pour les besoins de financement de travaux d'investissement concernant le service de l'eau, présentés en détail à l'occasion du vote du budget, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000,00 €. L'offre de la Banque postale est la plus intéressante. Il s'agit d'un emprunt sur 10 ans à taux fixe de 0.66%.

Unanimité du Conseil municipal.

PASSAGE D'UNE CANALISATION D'AEP SOUS PONT FERROVIAIRE (MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, CHOIX D'UNE ENTREPRISE ET SUIVI DES TRAVAUX...)

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal qu'un nouveau tracé de la canalisation d'adduction d'eau potable allant du carrefour de l'Abri-cottier au réservoir situé sur Pian est à achever. Ce nouveau tracé empruntera l'accotement de la RD créée sous le pont ferroviaire en vue de la suppression du PN 62. Ce tracé supprimera toute interférence avec la voie ferrée si des travaux s'avéraient nécessaires sur cette canalisation. Pour réaliser ces travaux, il précise qu'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage serait à passer avec le bureau d'études Socama ingénierie, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre nécessaire s'élève à 5 500,00 € HT. Cette mission comprendrait notamment l'organisation d'une consultation ainsi que le suivi des travaux.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire pour signer la convention relative à cette proposition de mission ainsi que tous les documents afférents à son exécution (ordre de service, avenants éventuels...) et après consultation, le marché relatif à ces travaux ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

MISE EN CONFORMITÉ DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU FORAGE D'EAU POTABLE MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Alain Falissard informe le Conseil municipal que suite à la déconstruction du château d'eau, l'ARS a demandé à la commune de mettre en conformité le périmètre de protection de ce forage. À savoir, outre le puits lui-même, le renforcement de la clôture de la parcelle. Pour ce faire, le bureau d'études socama ingénierie a proposé une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprenant la définition des travaux à réaliser, l'organisation d'une consultation et le suivi des travaux. Cette convention s'élève à 3 900,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour retenir cette convention.

PROPOSITION D'ACQUISITION DE DEUX MACRO-LOTS PAR GIRONDE HABITAT (AMÉNAGEMENT TERRAIN JUGEAN)

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du terrain Jugean. Plusieurs bailleurs sociaux ont été contactés afin de leur proposer l'aménagement d'une partie de cet espace. Le but de la commune étant de favoriser la mixité sociale. Gironde Habitat a répondu favorablement et propose d'acquérir deux macro-lots, dont un accueille l'ancienne maison Jugean, en vue d'y réaliser une résidence locative aidée. Les macro-lots pourront accueillir environ 12 logements locatifs mixant différentes typologies :

- 4 logements collectifs de type T2 (46 m²)
- 2 logements collectifs en acquis-amélioré de type T3 (62 m²) réalisés dans le cadre de la réhabilitation de la maison ancienne
- 6 logements individuels dont 2 de type T4 (85 m²) et 4 de type T3 (69 m²).

Les logements individuels seront équipés de jardins privatifs et d'abris accolés en remplacement des garages. Les logements collectifs situés au rez-de-chaussée pourront disposer également de petits jardins privatifs. Les stationnements extérieurs pour les logements collectifs seront réalisés par l'aménageur dans le cadre du lotissement.

Gironde Habitat propose d'acquérir ces deux macro-lots viabilisés, intégrant la maison ancienne pour un montant de 85 000 €. La surface exacte des macro-lots cédés sera définie une fois le document d'arpentage réalisé par le maître d'œuvre de l'opération d'aménagement. Le Maire précise que le Conseil municipal doit se prononcer sur cette cession afin que Gironde Habitat puisse inscrire ce projet dans leur programmation.

Unanimité du Conseil municipal pour retenir cette convention.

DECISIONS DIVERSES

Réfection du parking du stade

Alain Falissard et Jean Loup Dutreuilh informent le Conseil municipal qu'une réfection du terrain appartenant à la commune de Saint-Macaire et servant de parking au stade André Seyrac, ainsi qu'au pôle sportif intercommunal, est à prévoir. Les travaux envisagés permettraient d'isoler ce parking de la voie communale, d'assurer le captage des eaux pluviales et d'effectuer un reprofilage de ce terrain. Dans ce but, un sens de circulation serait défini avec création d'une entrée et d'une sortie, mise en œuvre au niveau de ces deux passages de caniveaux, entre ces deux passages pose d'éléments de séparation avec la voie communale, installation de grilles avaloirs longeant la voie communale... L'ensemble de ces travaux est estimé à 11 000€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour retenir l'offre présentée par l'entreprise Pépin d'un montant de 10 474,50 € HT et autorisation donnée au Maire de signer le devis correspondant.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Mission de maîtrise d'œuvre : travaux de renforcement de chaussées – chemin de la cale, chemin du viaduc

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet proposé à l'affectation du fond départemental d'aide à l'équipement des communes 2019 (FDAEC). Ce projet vise au renforcement des chaussées du chemin de la Cale, et du chemin du Viaduc, afin d'améliorer les conditions de circulation et d'évacuation des eaux pluviales de ces deux voies communales très fréquentées par la population locale. Avec de fortes sollicitations (trafic en augmentation, inondations, eaux pluviales), la couche de roulement et au-delà, de la structure de chaussée, se détériore. Le renforcement de chaussées prévu s'avère indispensable pour pérenniser ces deux équipements et sécuriser la circulation des usagers.

Pour la réalisation de ces travaux, une mission de maître d'œuvre s'avère nécessaire. Le cabinet Escande a remis une offre d'un montant de 7 000 € HT.

Unanimité du Conseil municipal pour retenir cette offre et autorisation donnée au Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant et tous les documents afférents à l'exécution de cette mission d'œuvre.

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC)

Alain Falissard fait part au Conseil municipal des modalités d'attribution du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) décidées lors du vote du budget primitif 2019 du département.

Les modalités ont été précisées lors de la réunion des maires du canton de l'Entre Deux Mers du 2 avril 2019, présidée par Guy Moreno et Marie Claude Agullana, Conseillers départementaux, le montant du FDAEC pour notre commune représente une somme de 33 684 €uros.

Comme les années précédentes, il propose d'affecter cette somme sur des travaux de voirie et en particulier sur des renforcements de chaussées concernant le chemin de la Cale et le Chemin du Viaduc. Située en zone inondable, la chaussée du chemin de la Cale se dégrade par suite des débordements de la Garonne, celle du chemin du Viaduc s'altère en raison d'un trafic soutenu et en croissance qui permet de rejoindre la RD 1113 en toute sécurité par le carrefour du Viaduc.

Ces travaux représentent un investissement estimé à 68 794,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal.

Éclairage public pour le rétablissement de la RD672 (suppression PN 62)

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que l'éclairage public qui sera mis en place lors du rétablissement de la RD 672, suite à la suppression du PN 62, est à la charge de la commune de Saint-Macaire pour la section qui la concerne. Le SDEEG a estimé ces travaux à 48 194,62€ HT. Pour financer ces travaux, la commune peut solliciter l'aide financière du SDEEG sous la forme d'une avance remboursable sur 10 ans.

Unanimité du Conseil municipal pour décider la réalisation de ces travaux d'un montant de 48 194,62€ HT auquel s'ajoutent des frais de maîtrise d'œuvre d'un montant de 5 301,41€ HT et autorisation donnée au Maire de solliciter le SDEEG pour le financement de ces travaux sous la forme d'une avance remboursable sur 10 ans et à signer tous les

documents nécessaires, et en particulier le détail estimatif s'élevant à 53 496,03 € HT (travaux + frais).

Avenant mission de maîtrise d'œuvre : confortement mur de soutènement chemin des carrières

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de confortement du mur de soutènement du chemin des Carrières qui a fait l'objet de deux consultations infructueuses. Une modification du projet étant nécessaire afin de relancer une nouvelle consultation, le bureau d'études béton Seterso a fait parvenir un avenant de 1 500€ HT au contrat de maîtrise d'œuvre initial. Cet avenant a pour objet l'établissement d'un nouveau dossier de consultation des entreprises (D.C.E.) qui suppose la modification des plans, des différentes pièces administratives...

Unanimité du Conseil municipal pour ouvrir les crédits nécessaires à ce complément de mission de maîtrise d'œuvre et autorisation donnée au Maire de signer l'avenant de maîtrise d'œuvre et de le marché de travaux à venir sous réserve de respecter l'enveloppe de crédits ouverte à cet effet ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ces travaux.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage liée à la fin du contrat d'affermage du service de l'eau potable

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le contrat d'affermage entre la SOGEDO et la commune pour l'eau potable arrive à échéance fin septembre 2020. Afin d'organiser cette consultation, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative à la passation du prochain contrat de délégation de service public est à prévoir.

Cette AMO comprendra une expertise du contrat actuel, une assistance au choix du nouveau contrat, l'élaboration des documents de consultation et une assistance à la passation du marché.

L'ensemble de cette prestation est évalué à 11 000€ HT.

Unanimité du Conseil municipal pour :

- ouvrir les crédits nécessaires à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la passation du prochain contrat de DSP pour un montant de 11 000€ HT
- retenir la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société Icare pour réaliser une assistance à la passation du prochain contrat de DSP pour un montant de 10 575€ HT
- autoriser le Maire à signer la mission correspondante ainsi que tous les documents y afférents.

Présentation du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le code général des collectivités territoriales impose, par son article L1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après examen de ce rapport 2018, il est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.

Proposition de déroger au droit commun en matière de répartition des sièges au conseil communautaire

Le Maire informe le Conseil municipal d'une proposition de la CDC de modifier la répartition des conseillers communautaires par communes, et donc de déroger au droit commun, dans la perspective des prochaines élections municipales. Après avoir analysé les propositions,

il suggère de ne pas soutenir cette demande de dérogation et donc de ne pas délibérer favorablement sur ce sujet. La répartition actuelle est satisfaisante, l'équilibre des sièges, au regard de la population, favorisant déjà largement les petites communes, il ne semble pas utile de diminuer les représentants des communes les plus peuplées.

Unanimité du Conseil municipal

Admission en non-valeurs concernant le 1er semestre 2019

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 27 mai 2019 concernant un état d'admission en non-valeurs pour un montant de 13 603,72 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité

- décide de statuer sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et les ordures ménagères :

Exercice 2012 - pour un montant de	536,18€
Exercice 2013 - pour un montant de	1 349,45€
Exercice 2014 - pour un montant de	1 753,68€
Exercice 2015 - pour un montant de	4 230,67€
Exercice 2016 - pour un montant de	5 521,52€
Exercice 2017 - pour un montant de	205,62€
Exercice 2018 - pour un montant de	6,60€

- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 13 603,72 €.
- dit que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Décision modificative n°1 du budget communal

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonction et d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section de fonctionnement et d'investissement en dépenses. La décision modificative n°1 du budget de la commune 2019 est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6574 - subvention association	+ 500,00 €
022 - dépenses imprévues	- 500,00 €

Dépenses d'investissement

2151 op 219 - réfection parking stade de Pian	+ 12 000,00 €
2135 op 291 - confortement du mur de soutènement chemin des carrières - Avenant bureau d'études	+ 1 800,00 €
21318 op 220 - tux semurerie Prieuré / Cerde français	+ 2800,00 €
20422 - Subventions versées dans le cadre de l'OPAH - renouvellement du volet urbain	+ 15 000,00 €
2135 op 291 - confortement du mur de soutènement chemin des 020 - Dépenses imprévues	- 31 600,00 €

Décision modificative n°1 du budget du service de l'eau

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires sur le budget du service de l'eau doivent être effectuées en section d'investissement suite aux différentes dépenses votées lors du Conseil municipal.

Vote favorable du Conseil municipal à l'unanimité pour approuver

comme suit les nouvelles inscriptions budgétaires de la section d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°1 du budget du service de l'eau 2019 est arrêtée comme suit :

Dépenses d'investissement

2031 - mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour contrat délégation de Service Public	+ 10 575,00 €
2762 - tva sur mission AMO pour contrat DSP	+ 2 115,00 €

Recettes d'investissement

1641 - emprunt	+ 10 575,00 €
2762 - reversement TVA	+ 2 115,00 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que le Département va rétrocéder à la commune, un certain nombre de parcelles acquises pour le tracé initial de la piste cyclable. En raison de la modification de ce tracé, ces terrains, dont beaucoup relevaient du domaine privé de la commune, nous reviennent.

Valérie Chiriaeff-Davoine et Sylvana Lampre interviennent, en tant que délégués du SISS, pour évoquer le nouveau tarif d'accès à la navette qui transporte les enfants au collège. La somme de 195 € sera désormais demandée. Elles trouvent l'augmentation importante pour les familles. Le Maire, qui n'était pas au courant de cette hausse, rappelle que les trajets inférieurs à 3 km ne sont pas validés par la Région et donc leur financement est supporté par péréquation avec l'ensemble des usagers. Ce choix, assumé par le SISS, explique sans doute cette remise à niveau. Valérie Chiriaeff-Davoine confirme par ailleurs que la navette sera maintenue pour l'année scolaire 2019-2020 malgré la mise en service du nouveau franchissement de la RD 1113 et de la voie ferrée.

Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal :

- de la démarche entreprise pour recruter un service civique, il viendrait en renfort aux écoles à la rentrée. Une expérience précédente s'était montrée très positive. Il ajoute qu'à l'issue de la commission cantine, un diagnostic acoustique du restaurant scolaire sera réalisé.
- du bon déroulement de l'assemblée générale du club de football, « les Bleuets Macariens », un bilan financier positif et la perspective d'une entente avec Caudrot et Verdelaix pour la catégorie des 15-17 ans.
- du calendrier des Marchés de producteurs et du soutien maintenu par la commune pour la logistique

Alain Falissard évoque la visite effectuée à Lille, ces derniers jours, avec des membres de l'association des amis de l'orgue. L'objectif était de rencontrer le facteur d'orgues, découvrir l'atelier de fabrication et l'avancement des travaux. Il peut confirmer que le buffet (charpente bois) est réalisé ainsi que les sommiers recevant les tuyaux. L'année 2020 verra l'arrivée et la mise en service de ce bel instrument à Saint-Macaire.

Stéphane Lhomme évoque la pose ponctuelle de compteurs Linky à Saint-Macaire, même s'ils ne sont pas encore communicants. L'entreprise en charge de l'installation impose ce choix aux propriétaires qui ne sont pas toujours à même de refuser. Il souligne que d'une façon générale les plaintes sont nombreuses contre ces méthodes. Le Maire souligne qu'Enedis ignore la délibération prise par le Conseil municipal car elle en conteste la validité.

Arlette Cambillau insiste sur les problèmes récurrents de stationnement rue Carnot et place du Mercadiou, une situation qui devient problématique. Le Maire partage cette analyse et convient qu'il faudrait empêcher le stationnement à plusieurs endroits. Il y a tous les soirs de

nombreuses places disponibles, allées des Tilleuls ou dans le secteur de Tourmy. Il précise que la mairie est intervenue à plusieurs reprises rue de la Benaige pour identifier et interpellier des propriétaires de véhicules.



Dans le cadre européen de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le Département de la Gironde propose une action de repérage et d'accompagnement sur 3 territoires : Médoc, Haute Gironde/Libournais et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (jusqu'à 29 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans votre commune. La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite pour les jeunes.

N'hésitez pas à contacter directement l'équipe de la Plateforme #Réa'J Sud Gironde :

Cynthia TRUILHE – Référente plateforme
Tel : 06.87.64.74.88
E-mail : ctruilhe@anthea-rh.com

Julie GUERIN – Educatrice spécialisée
Tel : 06.36.48.07.03
E-mail : jguer@anthea-rh.com

Tessa GUILLAUMOT – Conseillère en Insertion Socioprofessionnelle
Tel : 06.36.48.13.92
E-mail : tguillaumot@anthea-rh.com

Julien BONNAUD – Educateur Spécialisé
Tel : 06.98.15.82.44
E-mail : jbonnaud@anthea-rh.com